POLITIQUE: LA DÉPUTÉE DÉPOSE UNE PROPOSITION DE LOI À LA CHAMBRE

## Une petite bombe lancée au parlement

## Vanessa Matz (cdH) veut inscrire l'inceste dans le code pénal en tant que crime à part entière

anessa Matz le dit d'emblée : « C'est une petite bombe que je lance ». La députée cdH dépose une proposition de loi qui vise à inscrire l'inceste dans le Code pénal en tant que crime à part entière au vu de sa spécificité.

La législation actuelle ne criminalise en effet pas directement l'acte incestueux et ne le reconnaît pas comme un crime d'abus sexuel en tant que tel. « Notre code civil interdit l'inceste dans le cadre d'un mariage et notre Code pénal ne prévoit que la circonstance aggravante au viol, qu'il soit commis par un ascendant ou par une personne qui dispose d'une certaine autorité sur la victime. »

## LES VICTIMES AU PARLEMENT

Une absence que le Conseil supérieur de la Justice a déjà déplorée : « Il a souhaité que la définition de l'inceste puisse faire l'objet d'un débat au parlement», poursuit Mme Matz. «Je veux y faire entendre la voix des victimes ».

La députée pense que cela a pour conséquence que de nombreux auteurs estiment que l'inceste n'est pas un acte pénalement répressible. «Mon texte vise à envover un message clair aux familles et à accorder au crime en sur le plan pénal, en évitant une ainsi la parole des victimes », exinterprétation trop vague et extensive de la législation actuelle.» Vanessa Matz fait référence au France: « Dans 'La Familia Grande', elle raconte les faits inces-



« C'est important pour libérer la parole, souvent des années après les faits. Cela ne peut rester tabou »

Vanessa Matz (cdH)

jumeau de la part de son beaupère, Olivier Duhamel. Un hashtag #metooinceste s'est répandu par milliers sur la toile pour dé-

plique-t-elle. «Encore bien trop souvent tabou dans nos sociétés, l'inceste est pourtant bien présent livre de Camille Kouchner qui a et se révèle être dévastateur pour fait l'effet d'une bombe en les victimes dont les séquelles font surface durant toute leur vie. La société est plongée dans le détueux dont a été victime son frère ni, comme si l'inceste n'existait pas, alors qu'il est présent autour de nous, dans toutes les tranches sociales.»

## **50 % DES FAITS AVANT 11 ANS**

La psychiatre et présidente de l'association « Mémoire traumatique et victimologie », Muriel Salmona sort des chiffres: 81 % des violences sexuelles sont subies avant l'âge de 18 ans. La moitié, c'est avant 11 ans. Une fois sur cinq même avant 6 ans. «Tous les milieux sont touchés. Dans les milieux plus aisés, repérer les faits est parfois encore plus délicat, car il n'y a jamais d'assistante sociale qui passe tandis que des parents maltraitent sexuellement leurs enfants derrière les murs de leur maison dans un silence assourdissant », explique M<sup>me</sup> Matz.

«l'ASBL SOS Inceste Belgique a compté 1.255 appels téléphoniques, 453 entretiens et 61 nouveaux dossiers ouverts », reprend-



proposition de loi? Une incrimide peines en fonction de l'âge de la victime est mineure de plus de

mort de la victime.

la victime : si la victime est ma- M<sup>me</sup> Matz insiste : « Le manque de criptibles : c'est important pour lijeure, 7 à 10 ans de réclusion; si reconnaissance de ce crime per- bérer la parole, ce qui se passe met aux agresseur(e)s d'être souvent des années après les faits. elle. L'absence d'interdiction 16 ans. 12 à 15 ans de réclusion : moins identifié(e)s et sanctionclaire dans notre Code pénal re- sur un mineur entre 10 et 16 ans. nélels, ce qui ne les décourage pas cause l'importance qu'il mérite noncer des faits d'inceste libérant flète ce déni dans lequel nous vi- de 17 à 20 ans de réclusion; sur (...) Mon texte définit une pré-

vons. » Que trouve-t-on dans la un mineur de moins de dix ans, somption irréfragable d'absence de 20 à 30 ans de réclusion : de consentement à toute victime En Belgique, pour l'année 2019, nation de l'inceste, avec une série même peine si l'inceste a causé la d'inceste de moins de 18 ans (...) Je veux rendre ces crimes impres-Ca ne peut plus rester tabou ». 🔾

DIDIER SWYSEN